AQ/AFA

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-=-=-=-=-=-

Sommaire :

Création d'Arrondissement.

DECRET N° 69- 167/PR-MIS/DAI-A

du 27 Juin 1969

portant création de l'Arrondissement de Kouarfa (Sous-Préfecture de Natitingou)

-:-:-:-:-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DU GOUVERNEMENT, CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES,

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 Juillet 1968 ;

VU le Décret n° 230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 292/PCM/MI du 21 Octobre 1960, donnant aux six régions de la République le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements ;

VU le Décret n° 304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;

VU le Décret n° 305/PC/CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissements ;

VU la lettre n° 6/12 cf. du 17 Mai 1969 du Préfet de l'Atacora

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont érigés en un Arrondissement dont le Chef-lieu est Kouarfa, les villages de : Kouarfa, Tandafa, Bougnagninin, Tampobré, Péperkou, Takissari et Wabou.

ARTICLE 2.- Après la création de l'Arrondissement de Kouarfa, l'Arrondissement de Kotopounga est composé de villages suivants : Kotopounga, Bocorona-Pouya, Yakpangou-Tingou, Kota-Monongou, Wêtipounga, Yarikou et Bangrétamou.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Fait à COTONOU, le 27 JUIN 1969

Emile Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :

PR	4
MIS-DAI	10
SGG-DIRGEND	6
JORD	1
Original	1
Ministères	11
AA Gde Chanc.	2
DGAJL	2
Préfet Atacora	2
S/P Natiting.	3
EGM	10
CS	6
CES	5
DEP	2
Dtion Stat.	2
[illegible]	1
[illegible]	1
[illegible]	4

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement, chargé des Affaires Intérieures,
Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Stanislas Yédomon KPOGNON